



COMITE D'ACCOMPAGNEMENT

de l'étude d'incidences environnementales relative au projet de :

« réaménagement et extension du parking de transit « Stalle » et de réaménagement des voiries environnantes ».

situé sur le territoire de la commune d'Uccle

Compte rendu de la cinquième réunion du 20 **décembre 2016.**

Organisme	Présents :	Représentants	Abréviation utilisée
BDU - Direction de l'Urbanisme :		P. SERVAIS (Président) B. ANTOINE	DU
Bruxelles-environnement		C. SERVAIS	BE
Commune d'Uccle		J. LEKEU (Part.) F. GABRIEL(Part.) M. VIGONI A. BRUSCHI (Part.)	UCC

Invités :		
Bruxelles-Mobilité (demandeur) Aménagement Sc	A. PAULUS Q. PAUWELS L. GREGOIRE J.-P HAMAL (part.) T. FRAITEUR	BM CE
BE AME SPRL Espaces-Mobilités	D. HOTTON (Part.) A. VAN PESTEL (Part.)	CE CE

Excusés :		
STIB citydev De Lijn Aménagement Sc	A. DESMADRYL I. PENNEMAN P. LOMBAERTS B. NIEUWENLAND	STIB CD DL CE



1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le PV précédent sera approuvé par mail pour la deuxième semaine de janvier.

2. REVUE DU RAPPORT INTERMEDIAIRE

Objet de l'étude

- P4 : compter les bus dans les emplacements s'ils ne sont pas en voirie. S'ils sont en voirie, les sortir de la liste et les traiter dans le cadre des réaménagements de voirie.
- P5 : le délai démarre à la date d'approbation du chargé d'étude par le CA, soit le 13/05/2016
- P8 Composition : ajouter B. ANTOINE pour l'urbanisme, M. VIGONI pour la commune d'Uccle et P. LOMBAERTS pour De Lijn.

Présentation du projet

- P6 : Le terme « officielle » n'est pas pertinent (DU). Préciser la situation pour les bus, scolaire ou non. (UCC)
- P 8 : légender la figure 5 (les points jaune et verts) et mettre la note de bas de page plus en avant, plutôt en préambule de cette partie (CA)
- P17 : les parking sont des installations classées (DU)

Chantier

- P6 : deux zones logistiques sur la figure 4 mais pas dans la description ni dans la figure 5, à clarifier (DU) ;
- Clarifier le bilan des places disponibles en fonction des phases (DU) ;
- P9 : dans l'impact mobilité, le phasage de la disponibilité des places par rapport au stationnement existant et le report potentiel de stationnement doit aussi être traité (DU) ;
- page 10 : ajouter un « ET » au titre E. et le terme de vidange n'est pas correct (UCC) ;

Alternatives

- Page 13 : préciser qu'on parle de gestion différenciée du stationnement, ce terme s'applique à beaucoup de choses (UCC)



- Page 19 : pour l'alternative 0, ajouter la question de la régularisation/mise en conformité (UCC)

Urbanisme

- Page 12 : traduire la légende (DU)
- Page 15 : si permis après certificat, il devra prendre en compte le RCU (DU);
- Page 31 : si cela peut amener un impact sur la tendance générale à la hausse (modification du gabarit moyen), à indiquer. (DU) ;

Mobilité

- Page 9 : référencer le point 1.1 et non le point 1.2 dans le premier paragraphe (UCC) ;
- Page 17 :
 - Il y a des renvois qui ne sont plus pertinent dans le texte (référence a changé) (DU) ;
 - Attention pour la rue du Wagon, sujet sensible, reformuler car ici ne reflète pas la réalité (il n'existe pas de rue du wagon à proprement parler, juste une amorce (UCC) ;
 - Plutôt montrer la carte de phase 2 du PCAS (UCC) ;
- Page 20 : importance du parking pour la desserte d'ucclle, vu la carte (UCC) ;
- Page 22 : les temps de parcours sont à sérieusement nuancer (CA) ;
- Page 37 : concernant l'absence d'espace dédié aux piétons, pas d'espace de droit, mais ils empruntent systématiquement la piste cyclable (UCC) ;
- Page 38 : localiser le site sur la figure 32 (UCC) ;
- Page 40 : la commune va vérifier l'existence du parking vélo courte durée
- Préciser que le stationnement longue durée vélo doit être en box (UCC) ;
- Page 41 :
 - Pour les station villo, préciser si c'est le cas dans toute la seconde couronne (UCC) ;
 - Les poids lourds passent via la rue Michiels en sortie de ville (UCC) ;
- Page 43 : rajouter la phase 2 du PACS, préciser dans le titre que la figure 38 représente la phase 1 et préciser place pour « personnes » handicapées (UCC) ;
- Page 46 : parler de 384 emplacements « effectifs » et non « légaux » (CA) ;
- Page 50 : figure 46 non lisible (UCC) ;
- Page 54 :
 - Parler des utilisateurs qui font la transition voiture – voiture sur le parking (DU) ;
 - Dire un mot de la question des parkings partagés (UCC) ;
- Page 57 : il s'agit de la fin de la rue d'Uccle stalle et non du début, vu l'ordre des numéros (UCC) ;
- Page 59 :



- La plan bus a été approuvé (UCC) ;
- Page 63 : intégrer un schéma pour plus de clarté sur la description de la circulation (DU) ;
- Page 70 : placé sur carte les entreprises (UCC) ;
- Page 72 : si nouvelle info existe sur la tarification, l'intégrer (DU) ;
- Page 76 : légènder la figure 69 (CA) ;
- Page 89 : nuancer la possibilité de parking pour riverains, vu la nécessité pour un riverain de laisser sa voiture h24 par période (DU) ;
- Page 98 : l'ampleur du report dépend aussi de la tarification en voirie et du prix comparé (DU) ;

Sonore et vibratoire

- Page 24 : dire un mot de l'impact de la circulation (DU) ;
- Page 27 : chapitre sur la végétation donne l'impression d'un compte rendu de réunion plutôt que d'un paragraphe de rapport, ne pas référencer les discussions de CA (DU) ;

Sols et eau

- Page 7 : RCU eau dans les références (UCC) ;
- Page 27 :
 - Le bassin ne longera pas l'avenue de fré il sera en dessous (UCC) ;
 - Attention, au coin de l'avenue Dolez et de la chaussée de Saint-Job, , il s'agit d'une zone naturelle inondable, comme pour la parc du fondroy. Il est incorrect de parler de bassin d'orage (UCC) ;
- Page 37 : illustrer le système de collecte et de rejet des eaux (UCC) ;
- Page 48 : rappeler/préciser que l'infiltration n'est pas possible (DU) ;

Energie

- Page 26 : vérifier que la référence est bonne pour l'exemption cobrace, ne semble pas s'appliquer au projet (DU) ;
- Page 37 : préciser la part de consommation pouvant être reprise par les panneau, dans la conclusion (DU) ;



Air

- Page 22 : les conclusions sur les variantes sont un peu courtes et l'obtention de réduction aussi linéaire en pourcentage est sans doute trop simpliste, indiqué tel quel. Nuancer (DU) ;

Microclimat

- Page 22 : Sur quelle zone l'ensoleillement diminue. Préciser si c'est résidentiel ou non, la fonction. Comparer aussi à l'alternative retenue, combien celle-ci permet de gagner. (DU) ;

Etre humain

- Page 18 : confirmer que le règlement de la bâtisse de 73 ne pose pas de souci (DU) ;
- Page 21 : la note de bas de page n'est pas une référence complète (DU) ;
- Page 23 : document comprend encore des commentaires de travail (DU) ;
- Page 25 et 26 : remplacer « emplacements PRM à la RDC » par « emplacements PMR au rez-de-chaussée (DU) ;

Faune et flore

- Couverture : dommage d'avoir une illustration du maillage bleu pour la problématique faune et flore (UCC) ;

Social et économique

- Page 39 : parler des exploitants des potagers. Vérifier le fait qu'ils habitent exclusivement uccle, surtout vu l'info contradictoire reprise en page 69(UCC) ;
- Page 65 : plutôt indiquer ici des résumés de la rencontre et annexer les comptes rendus (CA) ;
- Page 74 : préciser 3000 à 5000 euros « par places » (DU) ;
- Page 83 : parler d'alternative F dans le rapport (CA) ;
- Page 93 : le paragraphe sur la « nuisance » des navetteurs n'est pas clair (DU) ;
- Page 106 : participation du public pour l'habillage pas forcément positif et pas la volonté de la région de passer par ce biais ici. L'outil de participation est l'enquête publique (DU) ;

Déchet

- Page 10 : traiter la question des déchets liés aux potagers (CA) ;



Chantier

- Page 6 : citer aussi l'OPE (BE) ;
- Page 11 : préciser le phasage de disponibilité des places et son impact en terme de report notamment (DU) ;
- Page 14 : traiter aussi les risques de pollution de la nappe, vu sa profondeur (DU) ;
- Page 24 : le chantier nécessite des protections complémentaires au niveau sol et eaux, pour les rejets, les écoulements et la stabilité (UCC) ;

Interactions et conclusions

- Page 4 : la formulation semble parfois conclure qu'on recommande une hausse ou un maintien du gabarit en urbanisme ou en socio-éco, à vérifier (DU) ;
- CA : De manière générale, la structure n'est pas claire, on mélange description des incidences et des recommandations. Il faudrait structurer de manière plus claire :
 - paramètres ciblés dans cette interaction (gabarit, capacité, présence de potager, etc...)
 - point de convergence entre les analyses thématiques (ex. tendre vers une réduction du gabarit) ;
 - point de divergence entre les analyses thématiques (ex. la faune et flore tend vers une végétalisation de la toiture, l'énergie vers l'usage de photovoltaïque)
 - recommandations résultant d'une pondération entre convergences, divergences et leur importance relative (ex : favoriser photovoltaïque en priorité et verdurer le résiduel si possible).
- Page 10 :
 - Préciser ce qu'on veut pour la promenade verte (BE) ;
 - Clarifier le principe de fusion promenade verte/espace minéralisé, pas clair ici (DU) ;
 - Préciser clairement si certaines recommandations sont fondamentales pour le projet (DU) ;
- Pages 11 :
 - Voir si le parking longue durée n'est pas nécessaire pour le vélo aussi (UCC) ;
 - pour les autres usages, parler du principe plus que d'un exemple précis ;
- Page 12 : la dernière recommandation mobilité n'est pas formulée comme une recommandation mais comme un constat (DU) ;
- Page 13 :
 - parler de la nécessité de vérifier que le permis pourra être conforme au RCU eau ;
 - pas de rejet eau pluviale à l'égouts (BE) ;
- page 14 :
 - certaines recommandations sont formulées comme de simple « possibilité », confirmer si recommandé ou non (DU) ;
 - clarifier la priorité toiture verte / photo voltaïque (DU) ;
 - Le point sur l'isolation est incompréhensible ainsi sorti de son contexte (DU) ;



- La recommandations air est à vérifier si elle est conservée par rapport à l'impact mobilité (DU) ;
- Page 15 :
 - Préciser à partir de quel gabarit la modélisation est nécessaire (CA) ;
 - Préciser la largeur aussi dans les caractéristique accessibilité (DU) ;
 - Parler des recommandations SIAMU (DU) ;
 - Préciser vidéo-surveillance « du site » ;
- Page 16 : parler de l'éclairage (CA) ;
- Page 17 : condenser les recommandations faune et flore, trop détaillée pour une synthèse (UCC) ;
- Page 18 :
 - être plus clair sur la localisation de la crèche ;
 - confirmer si crèche réaliste ou non (DU) ;
- page 19 :
 - participation citoyenne pas souhaitable en dehors du cadre prévu pour la décision urbanistique (DU) ;
 - préciser ce qu'on entend par « EFP (demandeur) », confusion potentielle avec le statut de demandeur de permis ;
- page 22 :
 - être plus précis sur les mesures à prévoir pour le sol et aborder la question des rejets (UCC) ;
 - le point sur l'être humain est à expliciter ou à retirer du chapitre chantier (DU) ;
- page 26 : clôture de la conclusion avec des points de suspension pas souhaitable (DU) ;

Résumé non technique

- De manière générale, adapter le RNT en fonction des remarques émises sur le rapport ;
- Page 7 : adapter le tableau de composition, Bruxelles-mobilité est invité et non membre du CA (DU) ;
- Page 9 : améliorer la résolution de la figure 1 (DU) ;
- Page 12 : on renvoie à une présentation des alternatives qui n'existe pas ;
- Page 13 : le permis d'environnement était requis à l'époque + corriger erreur dans les chiffres (DU) ;
- Page 17 : parler de pouvoirs publics plutôt que puissance publique. Préciser ce qu'on entend par « fermer la drève ». (DU) ;
- Page 19 : alimenter les potagers plutôt que les toilettes du parking (UCC) ;
- Page 20 :
 - Vérifier et reformuler les contraintes lié aux impétrants, la formulation est floue (DU) ;
 - BE : pas rejet des eaux pluviales à l'égout si rejet en eau de surface possible, plutôt contacter le gestionnaire du cours d'eau (BE) ;
- Page 29 :
 - Étudier la faisabilité d'un potager en bac plutôt qu'un parking en bac ;



- Doit-on comprendre que l'enquête publique prévue est insuffisante ? (DU) ;
- page 33 : conclure par des points de suspension n'est pas souhaitable.





3. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion sera une réunion de clôture. Elle sera fixée en fonction du délai nécessaire au chargé d'étude pour prendre en compte les modifications demandées par le CA.

La commune d'Uccle enverra par mail une série de remarques complémentaire sur les aspects mobilité.



Remarques complémentaires de la commune d'Uccle

Mobilité

- Remarque générale : Prendre en compte le redéploiement administratif de l'administration communal dans le bâtiment Fabricom, et le développement résidentiel le long du Dieweg ;
- Page 76 :
 - Important de rappeler le sens de la mise en sens unique de la Petite Drève du Maréchal dans la demande ;
 - attribuer un titre au schéma présenté plus précis du style "Hypothétiques mouvements suite à le mise en place du sens unique dans la drève".
- Page 77 :
 - Rappeler le flux de base dans la rue de l'étoile ;
 - "D'autant plus qu'un flux prioritaire de l'ordre ... des sorties du P+R" cela signifie-t-il que ce flux ne va pas bloquer la circulation sur la petite drève ?
 - "Le projet prévoyant la mise à sens unique de cette voirie" => Nous sommes bien dans la situation du sens unique ? Du coup, ne serait-ce pas environ 850 utilisateurs qui vont entrer dans la drève pour le parking et non 425 ? Est-ce un chiffre par heure ? Et comment des véhicules peuvent provenir de la rue de l'Etoile s'il y a mise en SU ?
 - Préciser que ce sont 370 véhicules réparties sur les deux sorties du parking (j'ai pensé un moment à la sortie de la PDM sur Etoile).
Je considère que nous sommes toujours en situation avec le sens unique, pourtant des éléments ont l'air d'indiquer l'inverse : "sortie du projet vers le giratoire", "les sorties par la barrière Etoile ne devraient laisser la priorité qu'à 200 evp/h".
Ce n'est pas clair si nous sommes toujours en situation avec sens unique ou non.
"Ce niveau de trafic présente une capacité de l'ordre de 800 evp/h aux sorties du projet (supérieure à la capacité de la barrière)". => Ne présente donc aucun problème ?? Contradictoire.
 - De manière générale, le point B.3. n'est pas clair selon moi. Le texte doit être revu afin d'être plus précis sur les sens de circulation et les différentes sorties dont on parle (sorties parking >< sorties des voiries).